

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

accueillerait favorablement les compagnies qui demanderaient des permis d'exploration pour ces régions. Une seule compagnie a répondu et encore, le permis qu'elle demandait ne s'appliquait qu'à une petite partie des terres mises à la disposition du secteur pétrolier. Il s'agissait de la société Dome Petroleum et les terres qu'elle voulait explorer se trouvaient dans le voisinage immédiat de celles au titre desquelles elle était depuis de nombreuses années titulaire d'un permis d'exploration. Aucune compagnie n'était disposée à s'engager à maintenir un permis d'exploration dans le Nord aux conditions exposées dans le bill C-20.

Apparemment, cela ne suffisait pas au gouvernement, car il y a deux ou trois mois—je crois—il a réouvert certaines terres du Canada à l'exploration et aucune société n'a répondu. Pas une société pétrolière ou gazière, pas une société canadienne, étrangère ou autre n'a accepté de faire des travaux de prospection en se pliant aux dispositions du bill C-20. C'est alors que le gouvernement a adopté son programme énergétique national dont découle le bill C-48 qui nous intéresse aujourd'hui.

Le bill C-48 ressemble en pire au bill C-20. Il comporte toutes les dispositions négatives du bill C-20 qui a déjà été rejeté à deux reprises par des spécialistes du domaine et il comporte en plus des dispositions très coercitives de canadienisation qui ne sont autre chose qu'une nationalisation libéralo-démocratique. Le programme énergétique national est le document le plus malhonnête, le plus fourbe de tous ceux qu'aucun gouvernement national ait jamais produits ni dans notre pays ni, à ma connaissance, dans aucun autre pays démocratique.

Le document consacré au programme énergétique national est truffé de données inexactes ou faussées, de renseignements qui ne correspondent absolument pas à la réalité, et d'extrapolations tirées je ne sais d'où et destinées à appuyer une pensée et une politique qui sont manifestement indéfendables. Je pourrais consacrer les 40 minutes qui me sont allouées à en relever toutes les erreurs et toutes les inexactitudes. Les fonctionnaires et le ministre qui l'ont rédigé sont ou malhonnêtes ou incompetents. Je ne crois pas qu'ils soient foncièrement malhonnêtes; ils ne sont qu'incompetents. Ce n'est pas nécessairement par manque d'intelligence. Je crois, sans en être sûr, que ce n'est pas non plus par manque de conviction. C'est vraisemblablement qu'ils n'ont pas les connaissances voulues, et qu'ils ne s'en rendent même pas compte. Ce qui est triste, pourtant, c'est qu'ils sont persuadés du contraire.

Je prends par exemple le cas des revenus tels qu'ils figurent au document. Le budget et le programme énergétique visent surtout à assurer un meilleur partage des revenus. Or, aujourd'hui, au cours de la période des questions, le premier ministre (M. Trudeau) nous a encore servi des chiffres erronés et inexacts, précisant que des revenus provenant actuellement du pétrole et du gaz, le gouvernement touche 10 p. 100, le gouvernement provincial 45 p. 100, et les producteurs 45 p. 100. Ces chiffres sont tout à fait faux.

Je ne blâme pas le premier ministre car, que sait-il? Il sait faire le zouave, mais il s'en remet à l'avis de ses fonctionnaires. Les conseillers actuels du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), sont probablement ceux-là même qui ont provoqué le désastre de 1974, et mis l'industrie du pétrole et du gaz dans le marasme. Et pourtant ils préconisent encore les mêmes mesures aujourd'hui. Ils répètent la même erreur. Je me demande combien de fois il faudra en

passer par là avant que quelqu'un réclame un expert en la matière.

Je crois comprendre que le ministre des Pêches envoie un sous-ministre adjoint en Colombie-Britannique se renseigner sur les pêcheries de la côte Ouest. Voilà à peu près la chose la plus raisonnable qu'ait jamais faite le gouvernement. Pourquoi ne dépêche-t-il pas un sous-ministre adjoint à Calgary pour se renseigner sur l'industrie du pétrole et du gaz, s'il est tellement décidé à prendre le contrôle de cette industrie? S'il y est aussi déterminé, le gouvernement devrait d'abord bien s'informer et demander conseil aux gens qui s'y connaissent.

Les employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont intelligents et ils sont motivés dans leur travail au sein de la Fonction publique, mais croyez-moi, ils ne savent pas ce qu'ils font. Ils causent un tort immense au pays. Bien sûr, il ne faut pas s'attendre à ce que le ministre de l'Énergie le sache. Je regrette que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) soit parti. J'ai remarqué qu'hier il avait marmonné quelque chose au sujet du pourcentage des revenus pétroliers encaissé par l'État du Texas. Il a dit qu'il s'agissait de 20 p. 100 comparativement à 45 p. 100 pour l'Alberta. Il a aussi fait des comparaisons entre pays qui prouvaient que la situation dans le domaine énergétique n'était pas aussi juste au Canada qu'aux États-Unis. Encore une fois, le ministre de l'Agriculture se bornait à répéter des chiffres que lui avait fournis le ministre de l'Énergie, lequel les tenait de ses collaborateurs qui ont pondu ce document inexact. Il n'est donc pas surprenant qu'il répète des faussetés.

En fait, à l'heure actuelle, l'État du Texas récolte davantage de dollars par baril de pétrole que la province de l'Alberta. En outre, l'État du Texas n'est pas propriétaire du pétrole car, aux États-Unis, les droits fonciers vont de pair avec les droits miniers. Par conséquent, le propriétaire d'un ranch ou d'une exploitation agricole est aussi propriétaire des ressources minières du sous-sol de son terrain. Ce n'est pas le cas dans certaines régions du Canada. En Alberta, pour 85 p. 100 des terrains d'où sont extraits du pétrole et du gaz, les droits miniers appartiennent au gouvernement provincial. L'agriculteur, le bûcheron ou tout autre propriétaire peut posséder les droits fonciers, mais les droits miniers sur le sous-sol appartiennent à la Couronne. C'est donc dire que lorsque les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan perçoivent un revenu à partir du pétrole et du gaz, elles le font à deux titres: celui de propriétaire d'une part, et celui d'exploitant du gouvernement d'autre part.

● (1620)

Permettez-moi une analogie: si le ministre de l'Agriculture était ici, il comprendrait la différence entre ce qu'une terre vous rapporte lorsque, d'une part, vous en êtes locataire et d'autre part, vous en êtes propriétaire. Elle rapporte deux sortes de revenu. D'abord, le cultivateur est en droit d'attendre que ses investissements en semences, labour, travail, engrais et ainsi de suite, lui rapportent quelque chose. Ensuite, il doit espérer un certain revenu du seul fait qu'il est propriétaire de la terre. Voilà la situation qui existe en Alberta, à 85 p. 100. L'Alberta est à la fois propriétaire et gouvernement. Elle est propriétaire par la Couronne ou par Sa Majesté en droit de l'Alberta. Cela, on n'en tient jamais compte dans ces chiffres, ni dans les comparaisons avec ce qui se passe à l'étranger.